

15 Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux élèves présentant un trouble de l'apprentissage, est organisé uniquement au niveau primaire. Il recense principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire. Alors que l'enseignement spécialisé de type 8 vise la réintégration dans l'enseignement ordinaire, seul un élève sur deux l'intègre, essentiellement en première année différenciée. Les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, tant dans le primaire que dans le secondaire où le type 1 est particulièrement représenté.

Après cinq années scolaires, les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 en 2008-2009 pour entrer dans l'enseignement secondaire ordinaire sont environ 30 % à ne plus être inscrits dans l'enseignement obligatoire.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur base d'un rapport d'inscription doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques¹. Est précisé dans ce rapport, le type d'enseignement spécialisé que l'élève doit suivre.

L'enseignement spécialisé de type 8, organisé au niveau primaire uniquement, est destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage² : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la réintégration dans l'enseignement ordinaire.

Ce type d'enseignement rassemble 39 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé en 2014-2015³. Afin d'approcher la problématique de la réintégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires : entre 2008-2009 et 2009-2010 d'une part et entre 2013-2014 et 2014-2015 d'autre part.

Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2009-2010 et en 2014-2015 ; et distribution des élèves entrés en 2009-2010 et en 2014-2015 dans l'enseignement de type 8 selon leur position scolaire l'année précédente (fig. 15.1)

Ces graphiques répondent à la question suivante : où étaient les élèves l'année scolaire précédant leur entrée dans l'enseignement de type 8 ?

Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2009-2010, 27 % (1 799 élèves) le suivent pour la première fois. En 2014-2015, les entrants représentent 31 % de l'ensemble des élèves du type 8, soit 2 180 élèves.

En 2009-2010, près de 13 % des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 proviennent de l'enseignement maternel ordinaire, pour 12 % en 2014-2015.

Par ailleurs, près de 4 % des élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 selon la position scolaire l'année suivante (fig. 15.2)

Ce graphique répond à la question suivante : où vont les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 ?

L'enseignement primaire ordinaire est la destination de 6 % des élèves en 2009-2010 (96 élèves) et de 17 % en 2014-2015 (344 élèves). Cette augmentation importante peut être mise en relation avec l'augmentation de l'intégration⁴ dans l'enseignement ordinaire d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé et particulièrement le type 8.

En 2009-2010, la destination principale est l'enseignement secondaire ordinaire pour 47 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8, pour 37 % en 2014-2015, avec une orientation massive vers la première année différenciée (faisant habituellement suite à la non obtention du CEB).

La poursuite des études dans l'enseignement secondaire spécialisé concerne 35 % d'élèves (569) en 2009-2010 et 33 % (660) en 2014-2015, majoritairement dans un enseignement de type 1 et dans une moindre mesure dans un type 3.

L'analyse des destinations des élèves de l'enseignement spécialisé de type 8 montre donc que l'objectif de la réintégration dans l'enseignement ordinaire n'est atteint que pour 52 % des élèves en 2009-2010 et 54 % en 2014-2015.

Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2009-2010 selon leur position scolaire en 2014-2015 (fig. 15.3)

La position scolaire cinq ans après la sortie de l'enseignement primaire spécialisé de type 8 pour entrer en secondaire en 2009-2010 montre d'abord une sortie précoce de l'enseignement obligatoire : plus de 29 % de cette cohorte ne fréquentent plus l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les élèves entrés dans le secondaire ordinaire sont massivement orientés dans l'enseignement qualifiant de forme professionnelle et 16 % se retrouvent en sixième année, avec un parcours du secondaire « dans les temps ».

Les élèves entrés en secondaire spécialisé sont quant à eux majoritairement inscrits, cinq ans plus tard, dans l'enseignement de type 1 (forme 3). Parmi ces élèves, 6 % sont inscrits dans l'enseignement professionnel ordinaire et 5 % le sont dans l'enseignement en alternance.

1 Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé – Art. 2 §1^{er}.

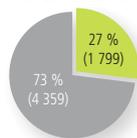
2 Idem – Art. 8 §8. « Le type 8 est destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles des apprentissages. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole et/ou dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul, sans qu'il y ait retard mental ou déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ils doivent être considérés comme des troubles complexes aux origines multifactorielles. »

3 Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*)

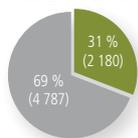
4 Décret du 3 mars 2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

15.1 Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2009-2010 et en 2014-2015 ; et distribution des élèves entrés en 2009-2010 et en 2014-2015 dans l'enseignement de type 8 selon leur position scolaire l'année précédente

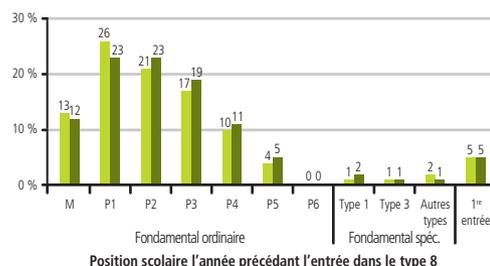
6 158 élèves en type 8 en 2009-2010



6 697 élèves en type 8 en 2014-2015

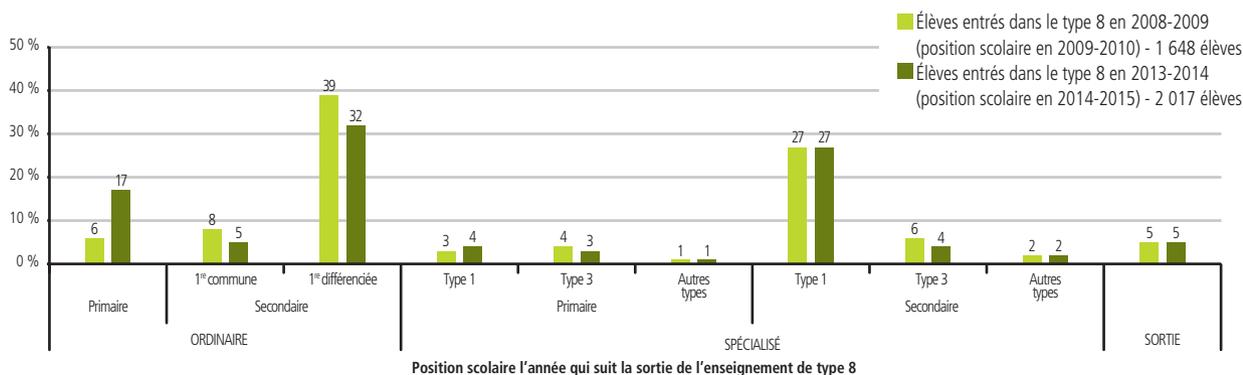


- Élèves entrés dans le type 8 en 2009-2010
- Élèves entrés dans le type 8 en 2014-2015
- Élèves maintenus en type 8



En 2009-2010, 1 799 élèves entrent pour la première fois dans le type 8. Ils représentent 27 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8. Parmi ces 1 799 élèves, 13 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente et c'est le cas de 12 % des 2 180 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2014-2015.

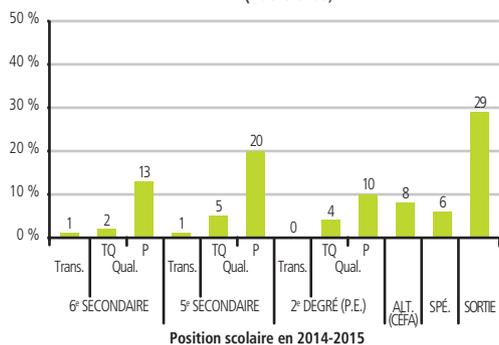
15.2 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 selon la position scolaire l'année scolaire suivante



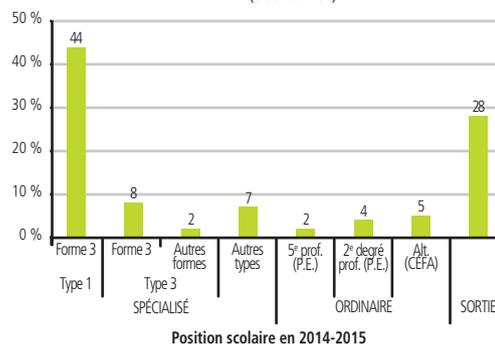
39 % des élèves qui sortent de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 s'inscrivent, en 2009-2010, en 1^{re} différenciée et c'est le cas de 32 % des élèves sortis du type 8 en 2013-2014.

15.3 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2009-2010 selon leur position scolaire en 2014-2015

Entrée dans le secondaire ordinaire en 2009-2010 (768 élèves)



Entrée dans le secondaire spécialisé en 2009-2010 (569 élèves)



Parmi les 768 élèves sortis de l'enseignement de type 8 et entrés dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2009-2010, 16 % sont inscrits en 6^e année secondaire de plein exercice 5 ans plus tard, en 2014-2015.